

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL de PLERIN

en date du 19 mai 2008

Etaient présents :

M. KERDRAON, Maire,
MM. LAIR, BERTHAULT, PEDRON, DUREL, BENIER, HENRY, FLAGEUL, MESGOUEZ, Adjoint,
MM. LE COAT, BURLLOT, LE ROUX, THIERRY, DEL ZOTTO, COLAS, BERTRAND, ESSEMILAIRE,
QUEMERE, GOURDAIS, DANIEL, FAISANT, DAGORN, LE LOUARN, BATTAS, TAILLEBEAU, TREMEL,
DUBOIS, PIERRE, KERHARDY, Conseillers Municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- ◆ Monsieur COATLEVEN, conseiller municipal, donne pouvoir à Monsieur THIERRY
- ◆ Madame GALLE, conseillère municipale, donne pouvoir à Madame MESGOUEZ-LE GOUARD
- ◆ Madame LE TIEC, conseillère municipale, donne pouvoir à Monsieur LAIR
- ◆ Madame DACHEUX, conseillère municipale, donne pouvoir à Monsieur KERHARDY

Ouverture de la séance à 18 heures

Secrétaire de séance : Mademoiselle Guénaëlle BATTAS

1. Délégation de compétences du Conseil Municipal au Maire

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur René LAIR, décide par :

Voix pour 33 Voix contre 0 Abstention 0

d'autoriser Monsieur le Maire, pour la durée du mandat, à prendre par délégation du Conseil Municipal, les décisions dans les matières énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

1. Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
2. Fixer, dans les limites déterminées par le Conseil Municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas de caractère fiscal ;
3. Procéder, dans les limites fixées par le Conseil Municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le Budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au a de l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions du c et de ce même article et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
4. Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au Budget ;
5. Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
6. Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
7. Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
8. Prononcer la délivrance et le reprise des concessions dans les cimetières ;
9. Accepter les dons et les legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
10. Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
11. Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

12. Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (Domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
13. Décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
14. Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
15. Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le Conseil Municipal ;
16. Intenter, au nom de la commune, les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle dans les cas définis par le Conseil Municipal ;
17. Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le Conseil Municipal.
18. Donner, en application de l'article L.324-1 du Code de l'Urbanisme, l'avis de la Commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
19. Signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L.311-4 du Code de l'Urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L.332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
20. Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil Municipal.
21. Exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le Conseil Municipal, le droit de préemption défini par l'article L.214-1 du Code de l'Urbanisme ;
22. Exercer au nom de la Commune le droit de propriété défini aux articles L.240-1 et suivants du Code de l'Urbanisme.

et d'autoriser Monsieur le Maire à déléguer aux Adjointes, dans le cadre de leurs compétences, une ou plusieurs missions ainsi confiées par le Conseil Municipal. Ces subdélégations revêtiront les formes écrites requises.

2. Délégation du Maire en matière de lignes de Trésorerie

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur René LAIR, décide par :

Voix pour 33 Voix contre 0 Abstention 0

d'étendre la délégation donnée à Monsieur le Maire pour réaliser les lignes de trésorerie, dans la limite d'un montant annuel de 1 525 000 € et précise qu'une information sera donnée au Conseil Municipal tous les ans sur les contrats passés.

3. Délégation de signature des actes administratifs

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Ronan KERDRAON, décide par :

Voix pour 33 Voix contre 0 Abstention 0

de désigner Monsieur Robert PEDRON pour la signature des actes administratifs au nom de la commune.

4. Mandats spéciaux pour les Conseillers Municipaux

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Ronan KERDRAON, décide par :

Voix pour 27 Voix contre 0 Abstentions 3 Refus de vote 3

de donner, sous l'autorité des Adjointes de référence, les mandats spéciaux suivants :

- Monsieur Yvon LE COAT : Habitat et réseaux
- Madame Roselyne BERTRAND : Handicap
- Monsieur Hubert THIERRY : Sports
- Monsieur Hubert COATLEVEN : Communication
- Monsieur Jérôme GOURDAIS : Relations publiques et formation
- Monsieur François ESSEMILAIRE : Travaux
- Madame Claudine DAGORN : Enfance Jeunesse
- Madame Paule QUEMERE : RMI et Insertion

et de fixer la durée de ces mandats à 1 an à compter du 19 mai 2008.

5. Commission des Finances et comité consultatif

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Ronan KERDRAON, après avoir voté à l'unanimité, le principe du vote à main levée au lieu de procéder au scrutin secret, forme une Commission municipale des Finances, composée de 10 membres dont un Président de droit, Monsieur KERDRAON, Maire et un Vice-Président à désigner dès la première réunion, par :

Voix pour 33 Voix contre 0 Abstention 0

- Ont obtenu 33 voix : MM. René LAIR, Delphine MESGOUEZ-LE GOUARD, Jean-Marie BENIER, Jean-Luc COLAS, Claudine DAGORN, Jérôme GOURDAIS, Yvon LE COAT, Jérôme KERHARDY, Denis TREMEL.

6. Commission d'urbanisme et comité consultatif

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Ronan KERDRAON, après avoir voté à l'unanimité, le principe du vote à main levée, au lieu de procéder au scrutin secret, forme une commission municipale de l'Urbanisme composée de 10 membres dont un Président de droit, Monsieur KERDRAON, Maire et un Vice-Président à désigner dès la première réunion, par :

Voix pour 33 Voix contre 0 Abstention 0

- Ont obtenu 33 voix : MM. Robert PEDRON, Yvon LE COAT, Philippe FAISANT, Miriam DEL ZOTTO, Joseph BURLLOT, Suzanne LE TIEC, Gilbert LE ROUX, Mireille DUBOIS, Denis TREMEL.

et demande à Monsieur KERDRAON, Maire, après concertation avec les différentes composantes du Conseil, de nommer par arrêté les membres du Comité Consultatif de l'Urbanisme. Ce dernier ne peut se réunir qu'avec la Commission d'Urbanisme

7. Commission Enfance jeunesse

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Ronan KERDRAON, après avoir voté à l'unanimité, le principe du vote à main levée au lieu de procéder au scrutin secret, forme une commission Enfance Jeunesse composée de 10 membres dont un Président de droit, Monsieur KERDRAON, Maire, et un Vice-Président à désigner dès la première réunion, par :

Voix pour 33 Voix contre 0 Abstention 0

Ont obtenu 33 voix : MM. Anne-Marie DUREL, Delphine MESGOUEZ - LE GOUARD, Soizic HENRY, Françoise ESSEMILAIRE, Claudine DAGORN, Jérôme GOURDAIS, Christine DANIEL, Patrice PIERRE, Jean-Yves TAILLEBEAU.

8. Commission Vie associative, Culture et comité consultatif

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Ronan KERDRAON, après avoir voté à l'unanimité, le principe du vote à main levée au lieu de procéder au scrutin secret, forme une Commission Communale Vie Associative, Culture composée de 10 membres dont un Président de Droit, Monsieur KERDRAON, Maire, et d'un Vice-Président à désigner dès la première réunion, par :

Voix pour 33 Voix contre 0 Abstention 0

- Ont obtenu 33 voix : MM. Jean-Marie BENIER, Soizic HENRY, Jérôme GOURDAIS, Hubert COATLEVEN, Christine DANIEL, Guénaelle BATTAS, Hubert THIERRY, Patrice PIERRE, Jean-Yves TAILLEBEAU

et demande à Monsieur KERDRAON, Maire, après concertation avec les différentes composantes du Conseil, de nommer par arrêté les membres du Comité Consultatif Vie Associative, Culture. Ce dernier ne peut se réunir qu'avec la Commission Vie Associative, Culture.

9. Commission des Sports et comité consultatif

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Ronan KERDRAON, après avoir voté à l'unanimité, le principe du vote à main levée au lieu de procéder au scrutin secret, forme une Commission communale des Sports composée de 9 membres dont un Président de droit, Monsieur KERDRAON, Maire et un Vice-Président à désigner dès la première réunion, par :

Voix pour 33 Voix contre 0 Abstention 0

- Ont obtenu 33 voix : MM. Jean-Marie BENIER, Didier FLAGEUL, Hubert THIERRY, Yvon LE COAT, François ESSEMILAIRE, Suzanne LE TIEC, Jean-Yves TAILLEBEAU, Patrice PIERRE.

et demande à Monsieur KERDRAON, Maire, après concertation avec les différentes composantes du Conseil, de nommer par arrêté, les membres du Comité Consultatif des Sports. Ce dernier ne peut se réunir qu'avec la Commission des Sports.

10. Commission Démocratie locale

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Ronan KERDRAON, après avoir voté à l'unanimité, le principe du vote à main levée au lieu de procéder au scrutin secret, forme une commission Démocratie Locale composée de 13 membres dont un Président de droit, Monsieur KERDRAON, Maire, et un Vice-Président à désigner dès la première réunion, par

Voix pour 33 Voix contre 0 Abstention 0

- Ont obtenu 33 voix : MM. Soizic HENRY, Christine DANIEL, Marie LE LOUARN, Annick GALLE, Suzanne LE TIEC, Joseph BURLLOT, Miriam DEL ZOTTO, Jean-Luc COLAS, François ESSEMILAIRE, Philippe FAISANT, Denis TREMEL, Patrice PIERRE.

11. Commission de Travaux, Infrastructures et comité consultatif

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Ronan KERDRAON, après avoir voté à l'unanimité, le principe du vote à main levée au lieu de procéder au scrutin secret, forme une Commission municipale des Travaux, Infrastructures composée de 10 membres dont un Président de droit Monsieur KERDRAON, Maire ou un Vice-Président à désigner dès la première réunion, par :

Voix pour 33 Voix contre 0 Abstention 0

- Ont obtenu 33 voix : MM. Didier FLAGEUL, François ESSEMILAIRE, Yvon LE COAT, Gilbert LE ROUX, Annick GALLE, Hubert THIERRY, Paule QUEMERE, Jean-Yves TAILLEBEAU, Mireille DUBOIS

et demande à Monsieur KERDRAON, Maire, après concertation avec les différentes composantes du Conseil, de nommer par arrêté les membres du Comité Consultatif de Travaux, Infrastructures. Ce dernier ne peut se réunir qu'avec la Commission de travaux, infrastructures.

12. Commission artisanat, Commerce, Tourisme et Comité consultatif

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Ronan KERDRAON, après avoir voté à l'unanimité, le principe du vote à main levée au lieu de procéder au scrutin secret, forme une Commission Communale Artisanat, Commerce, Tourisme composée de 10 membres dont un Président de Droit, Monsieur KERDRAON, Maire, et d'un Vice-Président à désigner dès la première réunion par :

Voix pour 33 Voix contre 0 Abstention 0

- Ont obtenu 33 voix : MM. Delphine MESGOUEZ – LE GOUARD, Jean-Marie BENIER, Jérôme GOURDAIS, Annick GALLE, Marie LE LOUARN, Jean-Luc COLAS, Hubert COATLEVEN, Denis TREMEL, Mireille DUBOIS

et demande à Monsieur KERDRAON, Maire, après concertation avec les différentes composantes du Conseil, de nommer par arrêté les membres du Comité Consultatif Artisanat, Commerce, Tourisme. Ce dernier ne peut se réunir qu'avec la Commission Artisanat, Commerce, Tourisme.

13. Commission des Cimetières

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Ronan KERDRAON, après avoir voté à l'unanimité, le principe du vote à main levée au lieu de procéder au scrutin secret, forme une Commission Communale des Cimetières composée de 6 membres dont un Président de Droit, Monsieur KERDRAON, Maire, et d'un Vice-Président à désigner dès la première réunion, par :

Voix pour 33 Voix contre 0 Abstention 0

- Ont obtenu 33 voix : MM. René LAIR, Yvon LE COAT, Jean-Mairie BENIER, Anne-Marie DUREL, Jérôme KERHARDY

14. Commission communale des Impôts

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Ronan KERDRAON, après avoir voté à l'unanimité, le principe du vote à main levée au lieu de procéder au scrutin secret, procède à la désignation des commissaires titulaires et suppléants de la Commission Communale des Impôts soumise à la nomination de Monsieur Robert ROBEIX, Directeur des Services Fiscaux, par :

Voix pour 33 Voix contre 0 Abstention 0

➤ Ont obtenu 33 voix :

Titulaires MM. René LAIR, Soizic HENRY, Suzanne LE TIEC, François ESSEMILAIRE, Hubert THIERRY, Hubert COATLEVEN, Delphine MESGOUEZ-LE GOUARD, Jean-Marie BENIER, Didier FLAGEUL, Anne-Marie DUREL, Anne-Marie BERTHAULT, Robert PEDRON, Jérôme KERHARDY, Denis TREMEL

Suppléants MM. Miriam DELZOTTO, Roselyne BERTRAND, Joseph BURLOT, Claudine DAGORN, Christine DANIEL, Philippe FAISANT, Annick GALLE, Yvon LE COAT, Marie LE LOUARN, Gilbert LE ROUX, Suzanne LE TIEC, Paule QUEMERE, Françoise DACHEUX, Jean-Yves TAILLEBEAU

Commissaires résidant hors commune : Mme. Isabet GUIVARCH et M. LE GUILLERNIC

15. Commission d'Appel d'Offres

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Ronan KERDRAON, après avoir voté à l'unanimité, le principe du vote à main levée au lieu de procéder au scrutin secret, forme conformément aux textes en vigueur, la commission communale d'Appel d'Offres, composée de 11 membres dont un Président de droit Monsieur KERDRAON, Maire et 10 membres titulaires et suppléants, par :

Voix pour 33 Voix contre 0 Abstention 0

➤ Ont obtenu 33 voix :

Titulaires MM. René LAIR, Didier FLAGEUL, Hubert THIERRY, Gilbert LE ROUX, Mireille DUBOIS

Suppléants MM. François ESSEMILAIRE, Joseph BURLOT, Claudine DAGORN, Marie LE LOUARN, Denis TREMEL

16. Office Municipal des Sports

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Ronan KERDRAON, après avoir voté à l'unanimité, le principe du vote à main levée au lieu de procéder au scrutin secret, procède à l'élection des membres titulaires et suppléants représentant la commune au Conseil d'Administration de l'Office Municipal des Sports, par :

Voix pour 33 Voix contre 0 Abstention 0

➤ Ont obtenu 33 voix : MM. Jean-Marie BENIER, Hubert THIERRY, Guénaëlle BATTAS, Jean-Yves TAILLEBEAU

17. Centre Nautique de Plérin Tournemine

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Ronan KERDRAON, après avoir voté à l'unanimité, le principe du vote à main levée, au lieu de procéder au scrutin secret, procède à l'élection des représentants titulaires du Centre Nautique et des personnalités désignées par le Conseil Municipal, par :

Voix pour 33 Voix contre 0 Abstention 0

➤ Ont obtenu 33 voix :

Titulaires MM. Jean-Marie BENIER, Hubert THIERRY, Jérôme GOURDAIS

Personnalités désignées par le Conseil Municipal : MM. Jean-Paul ROUXEL, Isabelle DUQUESNE, Madame la Directrice Générale des Services

18. Commission consultative des services publics concédés

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Ronan KERDRAON, après avoir voté à l'unanimité, le principe du vote à main levée au lieu de procéder au scrutin secret, forme une Commission Consultative des Services Publics Concédés composée d'un Président de droit, Monsieur KERDRAON, Maire, et de 14 membres titulaires et suppléants par :

Voix pour 33 Voix contre 0 Abstention 0

➤ Ont obtenu 33 voix :

Titulaires MM. René LAIR, Yvon LE COAT, François ESSEMILAIRE, Didier FLAGEUL, Denis TREMEL, Suppléants MM. Robert PEDRON, Joseph BURLOT, Claudine DAGORN, Anne-Marie DUREL, François-Pierre LOISEAU

Représentant issu d'une association de protection de l'environnement : Titulaire M. André FELLER, Suppléant M. Célestin LE ROUX

Représentant issu d'une associations de défense des consommateurs : Titulaire M. Grégoire LARHANT, Suppléant M. DUPUY

19. Comité de suivi d'exploitation des carrières

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Ronan KERDRAON, après avoir voté à l'unanimité, le principe du vote à main levée au lieu de procéder au scrutin secret, procède à l'élection, des représentants du Conseil Municipal, par :

Voix pour 33 Voix contre 0 Abstention 0

et adopte la composition suivante du Comité de suivi d'exploitation des carrières :

- Ont obtenu 33 voix : MM. Monsieur KERDRAON, Maire, Monsieur PEDRON, Adjoint à l'Environnement, Monsieur BURLLOT, Conseiller Municipal de la majorité, Monsieur FAISANT, Conseiller Municipal de la majorité, Madame DACHEUX, Conseillère Municipale de l'opposition

20. Conseil d'Etablissement de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Ronan KERDRAON, après avoir voté à l'unanimité, le principe du vote à main levée au lieu de procéder au scrutin secret, , procède à l'élection des représentants titulaires du Conseil Municipal par :

Voix pour 33 Voix contre 0 Abstention 0

- Ont obtenu 33 voix : MM. Jean-Marie BENIER, Anne-Marie DUREL, Marie LE LOUARN, Christine DANIEL, Jérôme KERHARDY

21. Office Plérinais d'Action Culturelle

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Ronan KERDRAON, après avoir voté à l'unanimité, le principe du vote à main levée au lieu de procéder au scrutin secret, procède à l'élection, des représentants titulaires et suppléants de l'Office Plérinais d'Action Culturelle par :

Voix pour 33 Voix contre 0 Abstention 0

- Ont obtenu 33 voix :

Titulaires MM. Jean-Marie BENIER, Guénaelle BATTAS, Mireille DUBOIS

Suppléants MM. Anne-Marie DUREL, François ESSEMILAIRE, Patrice PIERRE

22. Comité de Jumelage

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Ronan KERDRAON , après avoir voté à l'unanimité, le principe du vote à main levée au lieu de procéder au scrutin secret, procède à l'élection des représentants titulaires et suppléants au Comité de Jumelage, par :

Voix pour 27 Voix contre 0 Abstention 0 Refus de vote 6

- Ont obtenu 27 voix :

Titulaires MM. Miriam DELZOTTO, Marie LE LOUARN, Roselyne BERTRAND

Suppléants MM. Joseph BURLLOT, Philippe FAISANT, Jérôme GOURDAIS

23. Comité de gestion du Centre Social

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Ronan KERDRAON, après avoir voté à l'unanimité, le principe du vote à main levée au lieu de procéder au scrutin secret, procède à l'élection des membres titulaires et suppléants représentants la Commune de Plérin au Comité de Gestion du Centre Social, par :

Voix pour 27 Voix contre 0 Abstention 0 Refus de vote 6

- Ont obtenu 27 voix :

Titulaires MM. Ronan KERDRAON, Soizic HENRY, Anne-Marie DUREL, Anne-Marie BERTHAULT

Suppléants MM. Jérôme GOURDAIS, Delphine MESGOUEZ – LE GOUARD, Jean-Marie BENIER, Annick GALLE

24. Conseil consultatif des criées

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Ronan KERDRAON, après avoir voté à l'unanimité, le principe du vote à main levée au lieu de procéder au scrutin secret, procède à l'élection du délégué titulaire et du délégué suppléant au sein du Conseil Consultatif des Criées, par :

Voix pour 27 Voix contre 0 Abstention 0 Refus de vote 6

- Ont obtenu 27 voix : Titulaire Mme Delphine MESGOUEZ – LE GOUARD et Suppléant Mme Suzanne LE TIEC

25. Conseil portuaire

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Ronan KERDRAON, après avoir voté à l'unanimité, le principe du vote à main levée, au lieu de procéder au scrutin secret, procède à l'élection du délégué titulaire et du délégué suppléant au sien du Conseil Portuaire du Légué, par :

Voix pour 27 Voix contre 0 Abstention 0 Refus de vote 6

- Ont obtenu 27 voix : Titulaire Mme Delphine MESGOUEZ – LE GOUARD et Suppléant M. Robert PEDRON

26. Comité de pilotage de mise à flot du port de St Brieuc Le Légué

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Ronan KERDRAON, après avoir voté à l'unanimité, le principe du vote à main levée au lieu de procéder au scrutin secret, procède à l'élection du représentant titulaire de notre commune au sein du Comité de pilotage de mise à flot du port de St Brieuc – Le Légué, par :

Voix pour 33 Voix contre 0 Abstention 0

- A obtenu 33 voix : MM. Robert PEDRON

27. Commission de révision de la liste électorale de la Chambre d'Agriculture

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Ronan KERDRAON, après avoir voté à l'unanimité, le principe du vote à main levée au lieu de procéder au scrutin secret, procède à l'élection des membres titulaire et suppléant de la Commission de Révision de la Liste Electorale de la Chambre d'Agriculture, par :

Voix pour 33 Voix contre 0 Abstention 0

- Ont obtenu 33 voix : Titulaire M. Jacques BURLLOT et Suppléant M. Philippe FAISANT

28. Commission de révision de la liste électorale du conseil des Prud'Hommes

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Ronan KERDRAON, après avoir voté à l'unanimité, le principe du vote à main levée au lieu de procéder au scrutin secret, procède à l'élection des membres titulaire et suppléant de la Commission de révision de la liste électorale du Conseil des Prud'Hommes, par :

Voix pour 33 Voix contre 0 Abstention 0

- Ont obtenu 33 voix : Titulaire M. Ronan KERDRAON et Suppléant Mme Annick GALLE

29. Commission de révision de la liste électorale de la Chambre des Métiers

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Ronan KERDRAON, après avoir voté à l'unanimité, le principe du vote à main levée au lieu de procéder au scrutin secret, procède à l'élection des membres titulaire et suppléant de la Commission de révision de la liste électorale de la Chambre des Métiers, par :

Voix pour 33 Voix contre 0 Abstention 0

- Ont obtenu 33 voix : Titulaire Mme Delphine MESGOUEZ – LE GOUARD et Suppléant Mme Annick GALLE

30. Syndicat Départemental d'Electricité des Côtes d'Armor

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Ronan KERDRAON, après avoir voté à l'unanimité, le principe du vote à main levée au lieu de procéder au scrutin secret, procède à l'élection des représentants de la commune de Plérin au Syndicat Départemental d'Electricité des Côtes d'Armor, par :

Voix pour 27 Voix contre 0 Abstention 0 Refus de vote 6

- Ont obtenu 27 voix :

Titulaires MM. Yvon LE COAT, Jérôme GOURDAIS, Jean-Luc COLAS

Suppléants MM. Hubert THIERRY, Claudine DAGORN, René LAIR

31. Syndicat Mixte de la côte de Goëlo

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Ronan KERDRAON, après avoir voté à l'unanimité, le principe du vote à main levée, au lieu de procéder au scrutin secret, procède à l'élection des 7 délégués titulaires et 1 suppléant représentant la commune de Plérin au Syndicat Mixte de la Côte de Goëlo, par :

Voix pour 33 Voix contre 0 Abstention 0

➤ Ont obtenu 33 voix :

Titulaires MM. Philippe FAISANT, Yvon LE COAT, Delphine MESGOUEZ – LE GOUARD, Joseph BURLOT, Miriam DEL ZOTTO, François ESSEMILAIRE, Denis TREMEL

Suppléant M. Ronan KERDRAON

32. VIGIPOL - Syndicat Mixte de protection et de conservation du littoral Breton

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Ronan KERDRAON, après avoir voté à l'unanimité, le principe du vote à main levée, au lieu de procéder au scrutin secret, procède à l'élection des 3 délégués titulaires et suppléants représentant la commune de Plérin au Syndicat Mixte de Protection du Littoral Breton., par :

Voix pour 33 Voix contre 0 Abstention 0

➤ Ont obtenu 33 voix :

Titulaires MM. Ronan KERDRAON, Hubert COATLEVEN, Alain CHENARD

Suppléants MM. Didier FLAGEUL, Delphine MESGOUEZ – LE GOUARD, Benjamin RAMOUL

33. Conseil d'Administration du Centre Hospitalier

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Ronan KERDRAON, après avoir voté à l'unanimité, le principe du vote à main levée, au lieu de procéder au scrutin secret, procède à l'élection du représentant de notre commune au Conseil d'Administration du Centre Hospitalier, par :

Voix pour 33 Voix contre 0 Abstention 0

➤ A obtenu 33 voix : Mme Roselyne BERTRAND

34. Assemblée Commerciale de pilotage

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Ronan KERDRAON, après avoir voté à l'unanimité, le principe du vote à main levée, au lieu de procéder au scrutin secret, procède à l'élection des membres titulaires et suppléants représentant la Commune de Plérin au sein de l'Assemblée Commerciale de Pilotage, par :

Voix pour 33 Voix contre 0 Abstention 0

➤ Ont obtenu 33 voix : Titulaire Mme Delphine MESGOUEZ – LE GOUARD, Suppléant M. Jean-Luc COLAS

35. Jury de concours Villes, villages et Maisons fleuris – Désignation des membres

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Ronan KERDRAON, après avoir voté à l'unanimité, le principe du vote à main levée, au lieu de procéder au scrutin secret, procède à l'élection des représentants de notre commune au jury de concours des Villes, Villages et Maisons Fleuris, par :

Voix pour 33 Voix contre 0 Abstention 0

➤ Ont obtenu 33 voix : MM. Delphine MESGOUEZ – LE GOUARD, Anne-Marie DUREL, Soizic HENRY, Yvon LE COAT, Joseph BURLOT, Philippe FAISANT, Annick GALLE, Marie-Thérèse FOCON, Marie Pierre COLLET

36. Comité des Œuvres Sociales

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Ronan KERDRAON, après avoir voté à l'unanimité, le principe du vote à main levée, au lieu de procéder au scrutin secret, procède à l'élection des représentants de la commune de Plérin au Comité des Œuvres Sociales de la Ville de Plérin, par :

Voix pour 33 Voix contre 0 Abstention 0

➤ Ont obtenu 33 voix : Titulaire M. René LAIR, Suppléant M. Ronan KEDRAON

37. Désignation du correspondant défense sur la commune

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Ronan KERDRAON , après avoir voté à l'unanimité, le principe du vote à main levée, au lieu de procéder au scrutin secret, désigne un représentant titulaire, Correspondant Défense de la Commune de Plérin, par :

Voix pour 33 Voix contre 0 Abstention 0

➤ A obtenu 33 voix : M. Yvon LE COAT

38. Motion de soutien à l'association « Mélodie, les clefs pour la vie »

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Ronan KERDRAON, par :

Voix pour 33 Voix contre 0 Abstention 0

soutient la démarche de l'association « Mélodie, Les Clefs pour la Vie », demande à l'Etat d'instituer le taux zéro d'alcool pour les titulaires du permis probatoire et ce durant toute la période de probation et sollicite les parlementaires costarmoricains pour relayer et défendre la présente action.

39. Demande de création de Zone d'Aménagement Différé

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Robert PEDRON, par :

Voix pour 30 Voix contre 0 Abstention 0 Refus de vote 3

sollicite de Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor la création d'une Zone d'Aménagement Différé de 3,5 hectares, délimitée selon le périmètre tracé, en vue de constituer une réserve foncière. Le Conseil Municipal attire l'attention de Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor sur l'urgence du dossier et le souhait du Conseil Municipal d'obtenir une réponse à sa demande dans les meilleurs délais.

40. Information : Aménagement de la RD 36

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Didier FLAGEUL, informe l'assemblée de la nécessité de demander au Conseil Général de modifier la programmation de réalisation de ce tronçon afin d'étudier avec la Commune de Plérin l'aménagement des deux extrémités permettant ainsi de sécuriser l'ensemble de l'axe entre Saint Laurent et Plérin Centre.

41. Cession de terrain SCI Alphi Ste Croix – acte de vente rectificatif

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Robert PEDRON, par :

Voix pour 33 Voix contre 0 Abstention 0

autorise Monsieur Ronan KERDRAON, Maire de PLÉRIN, à signer l'acte de vente rectificatif, portant cession de terrain par la Commune au profit de la SCI ALPHI, dans la zone d'activités de Sainte Croix.

42. Alignement rue des Alleux – acquisition de terrain – signature de l'acte

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Robert PEDRON, par :

Voix pour 33 Voix contre 0 Abstention 0

acquière gratuitement un terrain d'environ 50 m² (à préciser par document d'arpentage) provenant de la parcelle cadastrée A - 1284 d'une superficie de 2 059 m² appartenant à Monsieur et Madame JARSON, autorise Monsieur Ronan KERDRON, Maire, ou Monsieur Robert PÉDRON, Maire-Adjoint délégué à l'Urbanisme, à signer l'acte de cession et tous documents à intervenir, précise que les travaux de terrassements et de raccordement au réseau d'eaux pluviales, ainsi que les frais de géomètre et d'acte administratif seront à la charge de la commune et indique que la dépense est prévue au budget de la commune.

43. Rocade sud - cession de terrain au profit du département - signature de l'acte

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Robert PEDRON., par :

Voix pour 33 Voix contre 0 Abstention 0

cède gratuitement au profit du Département les parcelles suivantes : ZD - 68 d'une contenance de 44 m², ZD - 69 d'une contenance de 269 m², ZD - 70 d'une contenance de 39 m², autorise Monsieur Ronan KERDRAON, Maire, ou Monsieur Robert PÉDRON, Maire-Adjoint délégué à l'Urbanisme, à signer la promesse et l'acte de cession ainsi que tous documents à intervenir et précise que les frais d'acte de cession et tous autres frais relatifs au transfert de propriété seront à la charge de l'acquéreur.

44. Garanties d'emprunt Armor Habitat

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur René LAIR, par :

Voix pour 33 Voix contre 0 Abstention 0

accorde sa garantie pour 50 % de l'emprunt d'un montant de 231 277 €uros : soit 115 638,50 Euros que Armor Habitat se propose de contracter auprès de la Banque Commerciale pour le Marché de l'Entreprise (ce prêt est destiné à financer la réalisation de deux logements sociaux au Sépulcre), et accepte les caractéristiques du prêt social location accession consenti par la Banque Commerciale pour le Marché de l'Entreprise.

Echéances	Trimestrielles
Durée totale du prêt	30 ans (le prêt sera remboursé par anticipation dès que les acquéreurs lèvent l'option)
Taux d'intérêt actuariel annuel	4,25 %

45. Garanties d'emprunt Centre Hélios Marin

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur René LAIR, par :

Voix pour 33 Voix contre 0 Abstention 0

accorde sa garantie pour 15 % de l'emprunt d'un montant de 7 200 000 €uros : soit 1 080 000 €uros que l'Association Œuvre d'Hygiène Sociale Marin se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations (ce prêt est destiné à financer la deuxième phase de l'opération de reconstruction de son établissement), et accepte les caractéristiques du prêt consenti par la Caisse des dépôts et consignations

Echéances	Trimestrielles
Durée totale du prêt	80 trimestres
Amortissement	Constant
Taux d'intérêt fixe	4,04 %

46. Subvention Plérin Football Club

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Jean-Marie BENIER, par :

Voix pour 33 Voix contre 0 Abstention 0

accorde et verse une subvention d'un montant 3 600 €uros à l'association plérinaise Football Club.

47. Formation des élus

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Ronan KERDRAON, par :

Voix pour 33 Voix contre 0 Abstention 0

ddécide que la formation des membres du conseil municipal sera essentiellement axée sur les thèmes suivants :

- Agenda 21
- Prise de parole en public
- Conduite de réunion

Chaque élu pourra bénéficier, pour la durée du mandat, des droits à la formation selon ses souhaits, à la condition que l'organisme soit agréé par le ministère de l'Intérieur et précise que ces formations devront s'inscrire dans l'enveloppe de crédits votée au budget primitif.

48. Opérations de mise sous pli de la propagande électorale – convention

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur René LAIR, par :

Voix pour 33 Voix contre 0 Abstention 0

autoriser Monsieur KERDRAON, Maire, à signer la convention passée avec le Préfet des Côtes d'Armor, ainsi que toute pièce s'y rapportant.

49. Surveillance des plages saison 2008 – convention SDIS

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur René LAIR, par :

Voix pour 33 Voix contre 0 Abstention 0

approuver la convention à passer avec le Service Départemental de Secours et Incendie des Côtes d'Armor, autorise Monsieur KERDRAON, Maire, à signer ladite convention, jointe aux présentes, ainsi que toute pièce s'y rapportant et précise que la dépense correspondante est inscrite au budget de l'exercice en cours.

50. Convention de partenariat « Les Quais en Fête 2008 »

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Jean-Marie BENIER, par :

Voix pour 33 Voix contre 0 Abstention 0

approuve les termes de la convention entre les villes de Saint Brieuc et Plérin, autorise le versement d'une subvention de 15 000 €uros à la Ville de Saint-Brieuc et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cette convention et tout autre document s'y rapportant.

51. Charte Cap Armor 2008

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Jean-Marie BENIER., par :

Voix pour 33 Voix contre 0 Abstention 0

autorise Monsieur KERDRAON, Maire, à signer la Charte Cap Armor 2008, déclare l'opération Cap Armor en établissement sportif auprès de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports (mise à jour déclaration 02202ET0056 du 14/08/02) et effectue toutes les démarches liées au fonctionnement de l'opération.

52. Subventions écoles : piscine et voile

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Madame Anne-Marie DUREL, par :

Voix pour 33 Voix contre 0 Abstention 0

accepte le versement de la subvention suivante à l'école ou OGEC correspondant :

	PISCINE	VOILE
Ecole maternelle Harel de la Noë	150,00 €	
Ecole élémentaire Harel de la Noë	240,00 €	
Ecole Sépulcre	60,00 €	
Ecole Port Horel	420,00 €	
Ecole Notre Dame	750,00 €	3 976,05 €
Ecole Jean Leuduger	360,00 €	

et dit que les crédits sont prévus dans le budget 2008

53. Eclairage public - rénovations diverses EP

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Didier FLAGEUL, par :

Voix pour 33 Voix contre 0 Abstention 0

approuve le devis de travaux de 20 000 € TTC, la participation de la Commune étant de 16 000 € TTC et commande ces travaux au Syndicat d'Electricité des Côtes d'Armor.

La Commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de compensation de la TVA et percevra de notre Commune un Fonds de concours au taux de 80 % calculé sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché auquel se rapportera le dossier tel que défini dans la convention « travaux éclairage public effectués dans le cadre du transfert de compétences » et conformément au règlement.

54. Motion Auxiliaire de Vie Scolaire (AVS)

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Madame Anne-Marie DUREL, par :

Voix pour 27 Voix contre 4 Abstentions 2

demande au Ministre de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale et au Ministre de l'Education Nationale :

- ✓ La pérennisation des emplois d'AVS et d'EVS par leur transformation en emplois statutaires de la Fonction Publique à temps complet ;
- ✓ La possibilité pour les AVS et EVS actuels qui le souhaitent d'accéder à ces postes statutaires ;
- ✓ Que tous AVS et EVS puisse bénéficier d'une véritable formation professionnelle de son choix, selon ses compétences, financées par l'Etat, qui lui permette d'obtenir un maximum de chances pour trouver un emploi stable et durable en CDI.

La séance est levée à 20 h 37

Le Maire,

Ronan KERDRAON